

**REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL de LA DRENNE  
PROCES VERBAL DU VENDREDI 10 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix mars à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

**Etaient présents :**

Jean-Sébastien DELAVILLE, Françoise BLANCHARD, Maurice DE KONINCK, Odile MASSELIN, Francis BOGAERT, Danièle PEARCE, Denis SCHWEITZER, Céline CAMUS, Lucile GILBERT, Gilles FRANKHAUSER, Danièle ZWARTS, Hervé DELATTRE, Virginie COURTIN, Lionel VANDEPUTTE, Christian CHORIER, Bernard CAMBRAY et Dominique CHRISTIEN, formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient absents :** Madame Martine MALLINJOURD et Monsieur Moïse GERMANY

**Monsieur Francis BOGAERT a été nommé secrétaire de séance**

**Délibération n°1 : Approbation du compte administratif 2022**

Monsieur le Maire, présente le compte administratif 2022 et cède la présidence à Monsieur Bernard CAMBRAY, doyen d'âge pour l'approbation.

**Résultat global de clôture :**

	Dépenses	recettes
Section fonctionnement	503 659,28 €	683 156,06 €
Section investissement	232 953,39 €	465 028,30 €
<b>Total cumulé</b>	<b>736 612, 37€</b>	<b>1 148 184,36 €</b>

Le Conseil municipal après avoir entendu la situation financière et comptable de la commune au 31 décembre 2022, accepte à l'unanimité des présents le compte administratif 2022.

**Délibération n°2 : Approbation du compte de gestion 2022**

Le conseil municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022,

Déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier de Méru pour la commune visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Délibération n°3 : Affectation de résultat**

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats 2022 du CA au BP 2023 suivant Tableau d'affectation en annexe.

Après avoir entendu le Maire dans ces explications complémentaires, le Conseil municipal accepte à l'unanimité des présents l'affectation de résultat.

Nombre de membres en exercice	<input type="text"/>	19
Nombre de membres présents	<input type="text"/>	17
Nombre de suffrages exprimés	<input type="text"/>	17
Votes	<input type="text"/> POUR	<input type="text"/> 17

Date de la convocation: 1er mars 2023  
Séance du vendredi 10 mars 2023

Le 10 mars 2023 réuni sous la présidence de M. Bernard CAMBRAY , délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. DELAVILLE le Maire après s'être fait

présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	863 369.41 €	
Op. de l'exercice 2022	503 659.28 €	683 156.06 €
Totaux	503 659.28 €	1 546 525.47 €
Résultat de clôture (=CA)		<b>1 042 866.19 €</b>

INVESTISSEMENT	RECETTES OU EXCEDENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	215 577.82 €	- €
	232 953.39 €	465 028.30 €
	448 531.21 €	465 028.30 €
		<b>16 497.09 €</b>

ENSEMBLE	RECETTES OU EXCEDENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	215 577.82 €	863 369.41 €
	736 612.67 €	1 148 184.36 €
	952 190.49 €	2 011 553.77 €
		<b>1 059 363.28 €</b>

Besoin de financement sur réalisé

Excédent de financement sur réalisé

Restes à réaliser

Besoin de financement des restes à réaliser

Excédent de financement des restes à réaliser

Besoin total de financement

Excédent total de financement

repris à la ligne 001 Sect. invest. dépenses BP 2022

repris à la ligne 001 Sect. invest. recettes BP 2022

**426 000.00 €**

**125 414.00 €**

**108 916.91 €**

s'ajoute au besoin de financement sur réalisé dégagé ci-dessus,  
diminue le besoin de financement ci-dessus, ou s'ajoute à l'excédent de financement dégagé.

doit pouvoir être couvert par le résultat de clôture de fonctionnement  
pas de besoin de financement minimum obligatoire. Toutefois possibilité d'affecter.

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

4° Reconnait la sincérité des restes à réaliser

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations MM.

### **Délibération n°5 : SE 60 Adhésion des Communautés de Communes du Clermontois et du Pays de Valois**

Monsieur le Maire expose que :

- la Communauté de Communes du Clermontois par délibération en date du 10 octobre 2022 a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle : « Maitrise de la demande en énergie et énergies renouvelables (hors travaux) »
- la Communauté de Communes du Pays de Valois, par délibération en date du 29 septembre 2022 a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle : « Maitrise de la demande en énergie et énergies renouvelables (hors travaux) »

Lors de son assemblée du 13 décembre 2022, le comité syndical du SE 60 a approuvé l'adhésion des communautés de communes du Clermontois et du Pays de Valois.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du CGCT, le Président du SE 60 a notifié la décision du syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents approuve l'adhésion des Communautés de communes du Clermontois et du Pays de Valois.

### **Délibération n°6 : Dénomination chemin d'accès portail préau /cantine**

*Pour rappel le 12 mai 2010 à l'étude de Maître Jean François ANDRYSIAK notaire à Noailles il a été acté une servitude de passage au profit des Consorts MASSELIN. Il a été créé une bande de terrain de six mètres de large sur une longueur de 80 mètres environ sur les parcelles cadastrées B 322, 418 et 475 appartenant à la commune.*

Depuis, ce chemin permet d'accéder au portail créé lors de la construction du préau en 2013 et de l'extension de la cantine en 2015.

Pour des raisons de commodités, Monsieur le Maire propose de nommer ce chemin communal « Chemin du Verger » et de l'inscrire sur le cadastre.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette dénomination à l'unanimité des présents.

### **Délibération n°7 : Travaux rue Désiré Prévoté**

Lorsque l'Entreprise THERY a réalisé les travaux en janvier 2023 à Ressons l'Abbaye, rue Désiré Prévoté, il a été constaté que des zones nécessitaient des reprises de structure, bordures de trottoirs et enrobés abimés qui n'étaient pas prévus au devis établi en 2018.

De ce fait, l'entreprise THERY a établi un devis pour les travaux complémentaires s'élevant à la somme de 33 639,45 € HT.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents le devis de l'entreprise THERY pour un montant de 33639,45 € HT soit 40 367,34 € TTC.

Ces travaux seront inscrits au budget primitif 2023 en investissement.

**Délibération : Avenant travaux / Société MEDINGER :** Le dossier est reporté à la prochaine réunion de Conseil, en avril avec le vote du budget.

## Commémoration du 8 Mai 1945

L'Union Nationale des Combattants de la section de Noailles souhaite cette année participer aux commémorations organisées à LA DRENNE et à NOAILLES.

De ce fait, pour permettre d'être présent sur les deux communes, Monsieur Christian CHORIER, Président de cette association a demandé à Monsieur le Maire la possibilité d'avancer l'heure de la cérémonie à 10 heures (habituellement fixée à 11 heures dans notre commune, sous réserve de l'accord de la mairie de Noailles).

Après quelques explications complémentaires, l'ensemble du Conseil municipal est favorable à ce changement d'horaire.

**Pâques :** La chasse à l'œuf se déroulera le dimanche 9 avril dans le parc de la mairie.

## Questions diverses :

Communauté de Communes des Sablons/ Eglise de La Neuville d'Aumont : Monsieur le Maire informe que plusieurs entreprises ont souhaité visiter les lieux pour répondre au marché public portant sur la rénovation.

Vidéo protection : Monsieur BOGAERT prend la parole pour informer du projet de vidéo protection.

A cet effet, la Gendarmerie de Méru est venue localiser les points stratégiques pour l'installation des caméras afin d'établir un maillage sur l'ensemble du territoire de LA DRENNE.

Les devis sont en cours, précisons que le projet sera réalisé après accord des demandes de subventions.

Préau : La commune a été sollicitée à plusieurs reprises pour mettre à disposition le préau de La Neuville d'Aumont.

Rappelons que celui-ci se situe dans l'enceinte du groupe scolaire, école cantine. Actuellement, le directeur de l'école y a fait installer des panneaux d'informations pour les élèves.

L'accès aux sanitaires pose problème pour l'hygiène et la sécurité, (accès salle de classe et cantine) les locaux sont équipés d'une alarme.

De ce fait le Conseil municipal a décidé de mettre à disposition le préau de La Neuville d'Aumont uniquement aux associations de la Commune et uniquement pendant les grandes vacances d'été après la fin des cours début juillet.

Monsieur le Maire souhaite construire une petite annexe pour installer des sanitaires indépendants des locaux actuels lorsque l'assainissement collectif sera opérationnel sur ce secteur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures

Jean-Sébastien DELAVILLE

Le Maire

